



Commune de Massongex

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

www.massongex.ch

Massongex, le 21 novembre 2023

Assemblée primaire du lundi 9 décembre 2024

Explication relative à la nomination de l'organe de révision

pour la législature 2025 – 2028,

soumise à approbation au point N° 6 de l'ordre du jour

Selon l'article 83 al2 de la loi sur les Communes, « les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire ou le conseil général pour quatre ans sur proposition du conseil municipal. Ils sont rééligibles. »

En séance du 18 novembre 2024, le Conseil a décidé de proposer, à l'Assemblée Primaire, la nomination de la fiduciaire Nofival pour la période 2025-2028.

Sylviane Coquoz, Présidente de Massongex